



Mise à jour : 3 juillet 2024



Géographie

Superficie : 783 562 km²
Frontières : 2 816 km ; Arménie 311 km, Azerbaïdjan 17 km, Bulgarie 223 km, Géorgie 273 km, Grèce 192 km, Iran 534 km, Irak 367 km, Syrie 899 km
Côtes : 7 200 km
Capitale : Ankara
Langue officielle : turc



Population

Population : 85 279 553 (2023)
Taux de variation naturelle : 6,4‰ (est. 2023)
Solde migratoire : -3,7‰ (2023)
Population : 22% de -de 15 ans, 9,9% de +de 65 ans (2023)
Nombre de demandeurs d'asile (première demande) : 33 246 (décembre 2022)
Espérance de vie : hommes 74,1 ans, femmes 78,9 ans (est. 2023)
Ressortissants étrangers : UE : 0,2% (2017)
Ressortissants étrangers : hors UE : 0,8% (2017)
Composition ethnique : Turcs 70 - 75 %, Kurdes 19 %, autres minorités 7 - 12 % (est. 2016)
Religions : Musulmans 99,8% (essentiellement sunnites), autres 0,2% (essentiellement chrétiens et juifs)

Source : Eurostat, The CIA World Factbook



Économie

Monnaie : Livre turque (TRY) (cours en juillet 2024 : 1€ = 35,07 TRY)
PIB : 1 150 milliards \$ (2023)
PIB par habitant (PPA) : 41 890\$ (2023)
Croissance du PIB : 4% (2023)
Inflation : 75,5% (mai 2024)
Chômage : 8,5% (avril 2024)
Solde budgétaire : -5,7% du PIB (mars 2024)
Dette publique : 29,5% du PIB (décembre 2023)
Stocks d'investissements directs étrangers en provenance du monde entier : 166 millions \$ (juin 2023)

Source : Eurostat, FMI, OECD, Trading Economics, Country Economy



Représentation Politique

Composition parlementaire au 28 mai 2023 :

- 294 sièges : Parti Justice et développement (AKP)
- 144 sièges : Parti républicain du peuple (CHP)
- 65 sièges : Parti démocratique populaire (HDP)
- 49 sièges : Parti du mouvement nationaliste (MHP)
- 42 sièges : Le Bon Parti (İYİ)
- 2 sièges : Parti des travailleurs turcs (TİP)
- 2 sièges : Parti de la Félicité (SP)
- 1 siège : Parti de la Grande Unité (BBP)
- 1 siège : Parti démocrate (DP)

Représentation féminine :

- à la Grande Assemblée nationale : 119/600
- au gouvernement : 1/16

Prochaines élections : élections législatives et présidentielle en 2028



Système Politique

République, régime présidentiel autoritaire (Constitution adoptée par référendum le 7 novembre 1982 et amendée en 1995, 2001, 2007 et 2010, 2017). La Commission européenne pour la démocratie par le droit a estimé que la révision de la Constitution adoptée en 2017 « représente une rupture complète dans l'histoire constitutionnelle du pays. Elle ne s'inscrit pas dans la logique de la séparation des pouvoirs qui caractérise les régimes présidentiels démocratiques. »

Chef de l'État : Recep Tayyip Erdoğan, réélu le 28 mai 2023 lors de l'élection présidentielle pour un mandat de 5 ans.

Premier ministre : suppression du poste de premier

ministre suite à la nouvelle Constitution de 2017 et transfert de ses compétences à la présidence

Vice-président : Cevdet Yılmaz

Le président est à la fois chef de l'Etat, de l'exécutif, des armées et du parti au pouvoir, le Parti de la justice et du développement (AKP). Il dispose du droit de dissolution du Parlement.

« **Système parlementaire monocaméral** » :

la **Grande Assemblée nationale**

(Meclis) comprend 600 sièges ; les députés sont élus pour 5 ans à la représentation proportionnelle ; un seuil de 10 % des suffrages est exigé (sauf pour les « candidats indépendants »).

La Turquie a été reconnue pays candidat les 10-11 décembre 1999 lors du Conseil européen d'Helsinki. Les négociations ont été officiellement ouvertes le 1er octobre 2005. Néanmoins, les négociations sur huit chapitres ont été bloquées le 1er décembre 2006 car la Turquie refuse d'appliquer le protocole additionnel à l'accord d'association de la Turquie avec Chypre. 14 des 35 chapitres ont été ouverts ; le dernier, en date du 14 décembre 2015, est le chapitre 17 « politique économique et monétaire ». Un seul chapitre est provisoirement clôturé, cinq autres seront préparés pour le premier trimestre 2016.

Le 18 mars 2016 a été signé un accord entre l'UE et Ankara concernant la répartition des réfugiés syriens, et impliquant notamment la libéralisation des visas et la reprise des négociations d'adhésion.

Plusieurs incidents ont lieu entre la Turquie et l'UE depuis, dont le dernier en date le 22 mars 2018, où le Conseil européen condamne « la poursuite des actions illégales de la Turquie en Méditerranée orientale et en mer Egée ».

Dernière avancée le 26 mars 2018 : Rencontre entre Recep Tayyip Erdoğan et les dirigeants de l'Union européenne, où le président du Conseil européen Donald Tusk déclarera n'être « parvenu à aucune avancée concrète » pour renouer le dialogue.

Pour info, avis sur modifications de la Constitution adoptées par la grande assemblée nationale le 21 janvier 2017 et soumises au référendum national le 16 avril.